



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LOT

**Centre de Formalités des Entreprises**  
**Sans RDV du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30**  
**Fermeture à 17h00 le vendredi**  
**Téléphone : 05 65 20 35 11 Fax : 05 65 20 35 50**

### SOCIÉTÉ ANONYME Immatriculation avec ou sans activité

#### Dépôt d'actes

- 2 copies authentiques des statuts s'ils sont établis par acte notarié ou 2 originaux signés par tous les associés s'ils sont établis par acte sous seing privé.
- 2 exemplaires du certificat du dépositaire des fonds auquel doit être jointe la liste des souscripteurs.

#### Eventuellement :

- 2 exemplaires ou copies certifiées conformes de l'acte de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société, si elles n'ont pas été désignées dans les statuts.
- Si apports en nature : 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature.

#### Publicité légale

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

#### Pour le local ou le fonds de commerce

#### Création

- Justificatif de jouissance du local : copie du bail commercial ou du titre de propriété, autorisation du propriétaire, contrat de domiciliation, quittance EDF...
- Quel que soit le justificatif fourni, celui-ci doit être établi **au nom de la société**.

#### Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux.\*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

#### Location-gérance

- Copie du contrat de location-gérance.\*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

#### Donation

- Copie de l'acte de donation.\*

## **Apport**

- Copie de l'acte d'apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux.\*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

*\*Si l'acte ne fait pas mention du droit à la jouissance du local, fournir le titre d'occupation des locaux au nom de l'exploitant.*

### Pour les représentants

(administrateurs, directeur général, directeur général délégué, membres du directoire ou du conseil de surveillance)

#### **A/ Personnes Physiques**

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation avec filiation

##### **Nationalité française :**

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou passeport en cours de validité, ou extrait original d'acte de naissance, ou copie du livret de famille à jour.

*N.B : Le permis de conduire n'est pas une pièce valide.*

##### **Personnes déjà immatriculées au RCS à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale :**

- Extrait de l'immatriculation RCS de moins de trois mois (original).

##### **Nationalité étrangère :**

- Résident CEE : copie du passeport ou extrait d'acte de naissance (1 original et 1 traduction si nécessaire).
- Personne astreinte à l'ancienne obligation d'être titulaire de la carte d'identité spéciale de commerçant étranger : autorisation préfectorale.
- Personnes non astreintes à l'obligation visée ci-dessus : Ressortissant d'un état membre de l'espace économique européen ou d'un état avec lequel ont été conclus des accords particuliers (Andorre, Monaco, Algérie) : tout document officiel établissant l'identité de l'intéressé. Si la personne réside en France, copie du titre de séjour.
- Titulaire de la carte de Résident : copie de celle-ci, même provisoire, accompagnée le cas échéant d'une déclaration de l'intéressé faisant connaître sa filiation.

#### **B/ Personnes morales**

- Extrait de l'immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois (original).  
Pour les personnes morales non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence le cas échéant, traduction en langue française.
- Pour le représentant permanent de la personne morale : copie de l'acte lui conférant cette qualité et s'il ne figure pas sur l'extrait K-Bis, toutes pièces relatives à la personne physique (cf. ci-dessus).

### Pour les commissaires aux comptes titulaire et suppléant

- Justificatif de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes si celle-ci n'est pas encore publiée ou si inscrit hors département 46.
- Lettre d'acceptation de leurs fonctions (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

### Autres pièces

- Si l'activité est réglementée, fournir la pièce suivante :  
.....
- Si ouverture ou reprise d'un commerce à Cahors, dossier ci-joint à retourner au service ERP de Cahors

## Frais de Greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Cahors ou mandat)

- |  |          |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Création avec ou sans activité .....            | 83.96 €  |
| <input type="checkbox"/> Achat, Location-gérance, Don, Apport, Legs..... | 235.82 € |

## Formulaire

- Liasse M0